

**05/07/2018 : Contrôler les frontières extérieures de l'Union européenne pour lutter contre le terrorisme et l'immigration illégale – Rachida Dati et Brice Hortefeux (LR, PPE, Fr)**

En se dotant d'un nouveau système d'autorisation obligatoire de voyage pour tous les ressortissants de pays tiers exemptés de visa, l'Union européenne resserre ainsi encore davantage le contrôle et la surveillance des entrées sur son territoire. Désormais, ces voyageurs désirant se rendre dans l'espace Schengen devront remplir un formulaire sur le modèle de l'ESTA américain, s'acquitter de la somme de 7 euros et donner des informations concernant leur identité, leurs documents de voyage, leur éventuel passage dans une zone de conflit et leur casier judiciaire.

« Ce texte vient confirmer notre engagement de renforcer les frontières extérieures de l'Union européenne pour lutter plus efficacement contre le terrorisme sur notre territoire. Le croisement des données entre toutes les bases de données européennes existantes permettra de détecter en amont du voyage tout individu suspect, recherché et dangereux mais aussi ceux qui représentent un risque d'immigration illégale. L'adoption de ce texte répond à un impératif sécuritaire, afin de pouvoir refuser l'autorisation de voyage en cas de menace pour l'ordre ou la sécurité publics. Cette présélection aura également le mérite de fluidifier les flux et d'accélérer l'entrée des touristes et voyageurs d'affaire. » se félicitent les députés européens Rachida Dati et Brice Hortefeux.